

LE SCHÉMA AUTONOMIE 2024 - 2028



Yvelines
Le Département



Pierre Bédier
Président du Département
des Yvelines

Le domicile, partenaire de l'autonomie

Le Département des Yvelines prend en charge et déploie les politiques de solidarités qui lui sont confiées d'une manière ambitieuse et innovante. Proximité, partenariat, pluridisciplinarité et maîtrise du budget sont les fils rouges de son action.

Dans le champ de l'autonomie, notre collectivité consacre une enveloppe de plus de 300 M€, soit 22 % de son budget de fonctionnement, à destination de plus de 120 000 bénéficiaires yvelinois, seniors ou en situation de handicap.

Aujourd'hui, nous devons faire face à un enjeu de société majeur : l'accélération du vieillissement démographique sur notre territoire et le choix massif des seniors et personnes en situation de handicap en faveur du maintien à domicile. Le Schéma Départemental de l'Autonomie s'attache à répondre à ce défi, en définissant des orientations stratégiques associées à des actions souples et adaptées.

Le précédent schéma, qui couvrait la période 2018 - 2022, est arrivé à son terme. Le Département des Yvelines a engagé une démarche de concertation avec toutes les parties prenantes afin de définir un nouveau schéma. Je remercie vivement la centaine de participants qui a activement contribué à son élaboration.

Adoptée par le Conseil départemental le 29 mars 2024, cette feuille de route définit nos priorités pour les cinq années à venir. Près de cinquante actions sont planifiées, malgré une conjoncture budgétaire très défavorable pour les finances départementales et dans un contexte d'incertitude sur les décisions de l'État en matière de fiscalité locale. Elles marquent notre ambition et notre volonté de proposer des parcours de vie et de soins adaptés aux besoins et aux attentes des Yvelinois.

Nous faisons le choix d'intensifier nos actions de prévention, de mieux mobiliser les ressources humaines et matérielles disponibles sur notre territoire, d'améliorer l'attractivité des métiers de l'aide à la personne et de favoriser le recours au numérique. Dans ce cadre, en partenariat avec les Hauts-de-Seine, le Département a créé l'agence AutonomY, un groupement d'intérêt public dont la mission est de mettre en œuvre notre stratégie de maintien à domicile.

Ainsi, sans attendre une loi sur ce sujet pourtant essentiel, nous avons largement anticipé la mise en route du Service Public Départemental de l'Autonomie. Persuadés que la seule voie pour avancer de manière pragmatique, intelligente, responsable et durable consiste à laisser libre cours aux innovations et au pilotage des départements dans ce domaine.

SOMMAIRE

1	P 5
Le Département des Yvelines, précurseur en matière d'autonomie	
2	P 6
Élaboration du Schéma : une démarche de co-construction	
3	P 9
Apporter une réponse adaptée pour chaque Yvelinois	
4	P 16
Le plan d'actions	

ANNEXES	
1 • Zoom sur quelques actions	P 24
2 • Bilan du Schéma 2018 - 2022	P 41
3 • Liste des participants aux ateliers	P 43
4 • Glossaire	P 46

1 . LE DÉPARTEMENT DES YVELINES,
PRÉCURSEUR EN MATIÈRE D'AUTONOMIE

Le Schéma Autonomie 2024 - 2028 présente les actions à mener afin d'améliorer la vie des seniors ainsi que des personnes en situation de handicap.

Sur **1 461 853** habitants dans le département des Yvelines

• Près de **98 000** personnes ont un droit en cours à la MDPH, dont **15%** d'enfants, soit **6,7%** de la population des Yvelines (fin 2023).

• **315 000** personnes ont plus de **60 ans*** dont **36 000** sont bénéficiaires d'une prestation départementale, allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale à l'hébergement, etc. (fin 2022).

*Insee 2019



Outil de mise en œuvre de la politique départementale, établi pour cinq ans, le Schéma Autonomie 2024 - 2028 présente les actions à mener afin d'améliorer significativement la vie des seniors et des personnes en situation de handicap.

Fruit d'une concertation menée avec plus d'une centaine d'acteurs différents œuvrant au quotidien dans les Yvelines au service des publics en situation de handicap et des seniors, les actions retenues sont en lien avec les priorités du **plan régional de santé 2023-2028** et celles de la **5^e branche de la sécurité sociale**.

Ce schéma présente de nombreuses actions transverses, dont la réalisation nécessite l'engagement des directions du Département et des partenaires, qu'ils soient institutionnels, associatifs, représentants d'usagers...

Début 2024, la Direction Autonomie - Maison Départementale Autonomie (DA MDA) et son opérateur l'Agence AutonomY ont été retenus pour préfigurer le **Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA)**, dont le développement s'appuie sur des « missions socles », d'ores et déjà déployées sur le territoire :

- garantir l'accueil, l'accès à l'information, l'orientation et la mise en relation avec le bon interlocuteur, sans renvoi de guichet en guichet,
- attribuer les prestations dans le respect des délais légaux,
- appuyer les professionnels du social, du médico-social et du sanitaire pour répondre aux besoins des personnes, même les plus complexes,
- réaliser des actions de prévention et « aller vers » les plus vulnérables.

Le suivi des actions du schéma contribuera à construire le cahier des charges du SPDA.

2 . ÉLABORATION DU SCHÉMA : UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

La préparation du Schéma a fait l'objet d'une concertation préalable. Ainsi, à l'initiative du Département, les acteurs du territoire se sont mobilisés de manière significative : 600 personnes invitées à la réunion de lancement en juillet 2023, **près de 120 participants aux différents ateliers de concertation menés à l'automne 2023 avec le soutien d'un prestataire**, afin de partager le diagnostic de l'existant, d'identifier les besoins prioritaires et de proposer des solutions adaptées.

Les documents ressources du secteur (diagnostics, précédent Schéma Autonomie 2018 - 2022, plan régional de santé 2023 - 2028) ont été présentés lors de ces ateliers. Ces travaux sont déposés sur un espace numérique accessible avec un mot de passe*.

* <https://www.yvelines.fr/documents-preparatoires-schema-autonomie/>
Mot de passe : SAUTON-2024

FINALITÉ DU SCHÉMA AUTONOMIE YVELINES 2024-2028

Permettre aux seniors et aux personnes en situation de handicap de bien vivre à tout âge dans les Yvelines, en leur proposant des réponses individualisées, adaptables et accessibles à leurs besoins.



2 . ÉLABORATION DU SCHÉMA : UNE DÉMARCHE DE CO-CONSTRUCTION

LES TRAVAUX SE SONT DÉROULÉS EN QUATRE PHASES

Phase 1

Une représentation commune de la situation par un processus d'expression et d'écoute mutuelle permettant de « parler le même langage », en se mettant à la place de l'autre.

Plus de 500 ressentis ont été exprimés, en termes d'attrait, de peur ou de tentation. Les participants ont été amenés à voter pour les ressentis qui leur paraissaient être les plus importants au regard de la finalité du schéma.



Phase 2

La construction d'un diagnostic partagé, avec identification et classement des enjeux.

Sur la base de cette vision commune, la démarche s'est poursuivie sous la forme d'un diagnostic. Le groupe de travail s'est appuyé sur le classement général des items et a opéré des regroupements sur les thèmes suivants :

- **Gouvernance et pilotage**
- **Programmation de l'offre et accès aux soins**
- **Moyens alloués à l'autonomie**
- **Qualité des parcours**
- **Soutien aux aidants**
- **Prévention de la perte d'autonomie**
- **Inclusion et vivre ensemble dans la société**

Les ateliers de construction ont permis de partager certains constats faisant consensus entre les parties prenantes :

- Un accès à l'information et à l'orientation souvent trop complexe et peu lisible pour le public du fait du nombre de dispositifs existants,
- Des offres de services trop cloisonnées du fait de la réglementation,
- La nécessité de créer plus de fluidité en favorisant les interactions avec le milieu ordinaire et en proposant des solutions alternatives à l'accompagnement en établissement médico-social.



Phase 3

L'élaboration de préconisations pour faire face à ces enjeux.

325 préconisations d'actions ont été émises par les participants, puis priorisées lors de votes à distance.

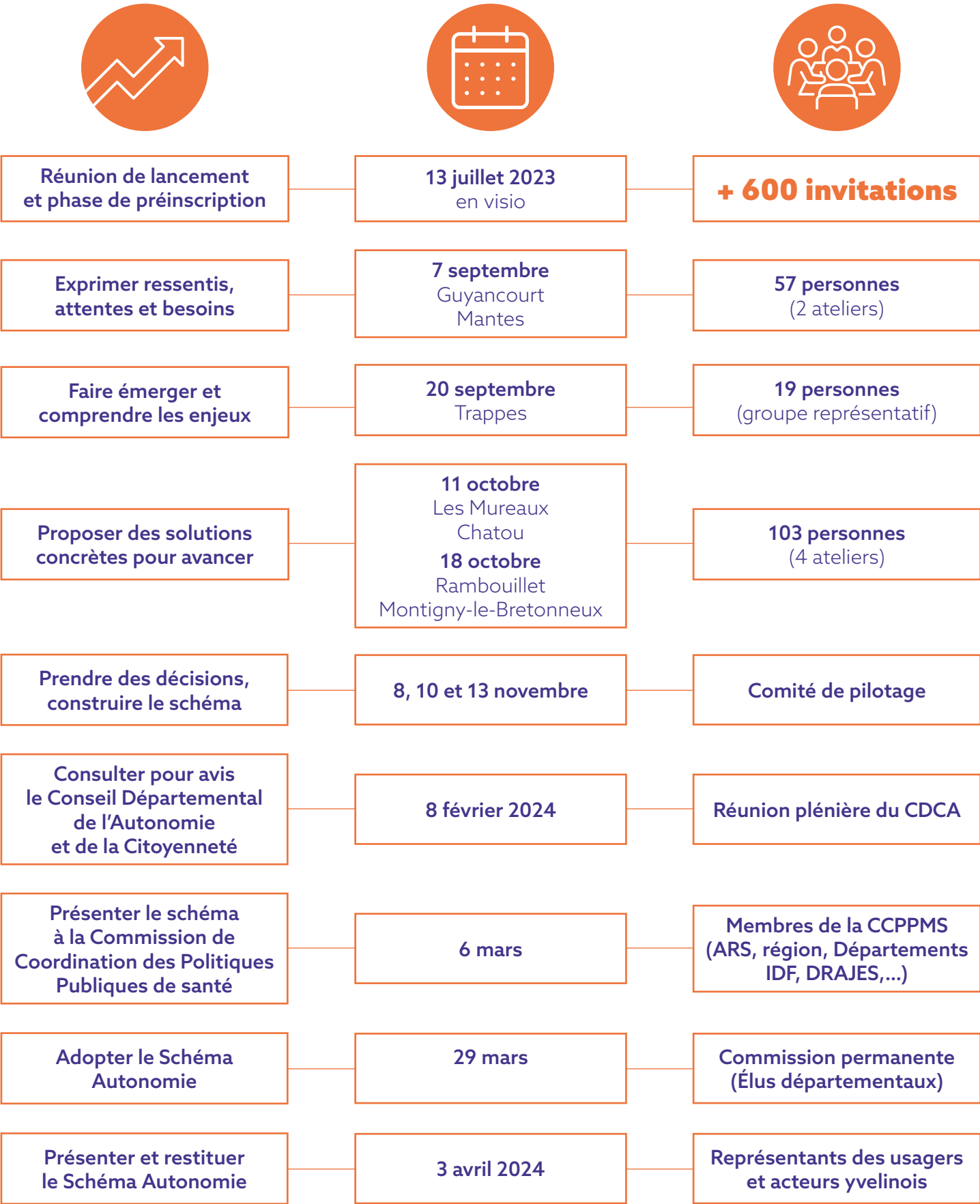


Phase 4

La production d'un programme d'actions, coconstruit par le comité de pilotage entre le Département, l'Agence AutonomY et la délégation départementale 78 de l'ARS.



PRINCIPALES ÉTAPES DE LA PRÉPARATION DU SCHÉMA



3 . APPORTER UNE RÉPONSE ADAPTÉE POUR CHAQUE YVELINOIS

L'engagement du Département des Yvelines sur le champ de l'autonomie s'inscrit dans une longue histoire qui place l'utilisateur au cœur de son action.

Simplifier l'accès aux droits, accompagner les seniors, les personnes en situation de handicap et leurs aidants, structurer la réponse à leurs besoins et attentes par une prise en charge globale et individualisée. Autant de défis qui ont conduit le Département à adapter son organisation et ses systèmes d'informations en continu et à faire preuve d'innovation, tout en associant les acteurs de terrain et les institutions concernées.

Le Schéma départemental de l'Autonomie se structure autour de trois grands objectifs fortement liés entre eux. Il a vocation à mailler le territoire, en créant un véritable écosystème de l'autonomie.

LES TROIS AXES DU SCHÉMA AUTONOMIE 2024-2028



1
FACILITER
les parcours de vie de la personne



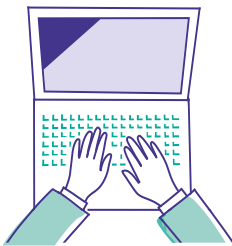
2
FAVORISER
une offre de services de qualité et accessible



3
RENFORCER
l'attractivité des métiers du prendre soin



AXE 1 FACILITER LES PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE



ACCUEIL, INFORMATION, ORIENTATION

Aujourd’hui encore, trouver “la bonne réponse au bon moment” est loin d’être facile pour un aidant, un senior ou une personne en situation de handicap. Informer, conseiller et orienter les usagers vers les solutions et services adaptés, dès l’apparition du besoin et de son expression, nécessite une articulation étroite entre les points d’accueil physique, d’accueil téléphonique et les services numériques du territoire.



ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

En 2021, le Département des Yvelines a créé un numéro unique gratuit Allô Autonomie (0 801 801 100) pour informer et orienter les seniors ou les personnes en situation de handicap et leurs aidants. En 2023, 93 000 appels et 44 000 mails ont été traités. Depuis novembre 2023, Allô Autonomie centralise également les appels de la mission adaptation du logement portée par l’Agence AutonomY.

ACCUEIL PHYSIQUE

Les Pôles Autonomie Territoriaux (PAT) sont les guichets de proximité et d’accueil du Département des Yvelines. Services délégués à des gestionnaires associatifs, leurs 200 professionnels accueillent les personnes concernées par une situation de handicap ou de perte d’autonomie et leurs proches, afin de répondre à leurs questions, les conseiller sur les demandes de prestations, les instruire et évaluer les droits. Les PAT peuvent tout autant informer sur les prestations délivrées par le Département (demande MDPH, APA) que sur les prestations relevant d’autres institutions (versement des allocations par la CAF, réorientation auprès de la CNAV, de la MSA...).

Les Territoires d’Action Départementales (TAD) accueillent des personnes en difficulté sociale et reçoivent également des personnes pouvant avoir des questions concernant le handicap ou la perte d’autonomie liée à l’âge.



Les personnels d’accueil des TAD sont sensibilisés et peuvent répondre à des questions de premier niveau, réorienter le cas échéant, vers le numéro Allô Autonomie, ou le PAT le plus proche du lieu de vie de la personne.

Par ailleurs, les communes et les CCAS contribuent largement à l’écosystème : leurs personnels saisissent les demandes d’aide sociale, relaient les services existants, délivrent des informations permettant aux usagers de se repérer. Ces professionnels disposent de contacts directs avec les services du Département et de l’Agence AutonomY. Ils sont invités depuis 2020 à des webinaires réguliers d’information (la prévention de la perte d’autonomie, le dossier unique autonomie...).

« ACCUEIL » NUMÉRIQUE

Le portail numérique du Département des Yvelines fournit les informations sur les droits, les services départementaux, un annuaire des services d’aide et de soins, de solutions de répit, et un service de démarches en ligne.

En partenariat avec Ma Boussole Aidants, l’Agence AutonomY a mis en ligne en novembre 2023 sur « Mon Espace Autonomie » un annuaire d’information et d’orientation dédié aux seniors, aux personnes en situation de handicap et aux aidants. 806 services y sont recensés sur plus de 50 rubriques thématiques, géolocalisées dans les Yvelines. Cet annuaire sera progressivement enrichi.

En s’engageant dans la structuration et la création effective d’un Service Public Départemental de l’Autonomie, le Département souhaite associer toutes les parties prenantes, notamment les communes via leur CCAS, première porte d’entrée en proximité des usagers, dans cette démarche multicanale centrée sur l’usager.

INSTRUCTION ET ÉVALUATION DES DROITS

L’instruction des demandes concernant la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et les personnes dépendantes est réalisée par le Département et/ou ses PAT. Les communes et CCAS participent aussi à cette instruction lors du soutien au remplissage du dossier d’aide sociale. La chaîne de traitement d’une demande, de la réception jusqu’à la décision, est constituée de plusieurs étapes, notamment lorsqu’une évaluation à domicile est nécessaire.

Près de 102 000 demandes MDPH et 15 000 demandes d’allocation personnalisée d’autonomie (11 000 demandes d’allocation personnalisée d’autonomie à domicile APA D et 4 000 demandes d’allocation personnalisée d’autonomie en établissement APA E) ont été décidées en 2023.

Au 1^{er} janvier 2024, près de 98 000 personnes en situation de handicap ont un droit ouvert dont 15 % sont des enfants et 18 000 sont bénéficiaires de l’APA (11 800 bénéficiaires de l’APA D et 6 200 bénéficiaires de l’APA E).

La réduction des délais de traitement des demandes (MDPH et APA) est un objectif majeur. Le délai moyen a ainsi diminué de 27 % entre 2021 et 2023 pour atteindre en moyenne 93 jours, et ce, malgré une augmentation du nombre de demandes sur la même période de 11 %.



Afin de faciliter l’adaptation des logements, le Département a confié à l’Agence AutonomY les missions d’un guichet unique en intervenant sur l’ensemble du parcours : information, conseil, évaluation lors d’une visite à domicile, montage de dossier, étude de devis, recherche de financements, suivi et contrôle des travaux, etc. En 2023, le Département a signé une convention PIG Habiter Facile avec l’ANAH et l’Assurance Retraite Ile-de-France permettant de financer environ 2 000 adaptations de logements.

ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS COMPLEXES

Le travail d’information, d’instruction, d’orientation et d’évaluation ne suffit pas toujours à répondre pleinement aux besoins des personnes.

Une organisation spécifique a été mise en place afin d’accompagner au mieux les usagers confrontés à des situations complexes ou sans solution. Ainsi, dans le champ du handicap, le regroupement des dispositifs de gestion des situations complexes et sans solution (DIH-360- DOP) facilite la coordination des acteurs.

Depuis janvier 2021, l’Agence AutonomY porte le dispositif de promotion de la bientraitance et de lutte contre la maltraitance sur le territoire, en lien avec la Fédération du 3977 contre les maltraitances.

Le rapprochement des Pôles Autonomie Territoriaux avec les Dispositifs



d’Appui à la Coordination (DAC) est recherché pour favoriser leur articulation. L’organisation régulière de réunions permet déjà de travailler ensemble et d’accompagner de manière étroite les usagers.

Une nouvelle offre est en cours de déploiement : Mon Espace Autonomie C’est une plateforme innovante, qui va permettre d’offrir à un usager, ou ses aidants, un accompagnement person-



nalisé, en combinant les avantages du numérique et un soutien en proximité. Ainsi, seront possibles :

- une coordination des interventions à domicile grâce au partage de l'information avec le dossier usager informatisé, le cahier de liaison numérique, sa messagerie sécurisée et son agenda partagé, l'accès à Mon Espace Santé,
- des mises en relation avec les équipes du Département, les services d'aide et de soins à domicile, des opérateurs de l'habitat pour adapter les logements...
- le recours à **Mon conseiller autonomie**, un professionnel formé à l'accompagnement des personnes en situation de fragilité. Il intervient en coordination des acteurs et assure une prévention des risques, un accompagnement individuel et mobilise les solutions existantes avec l'usager.

Le repérage des fragilités et la prévention de la perte d'autonomie
Repérer plus aisément en amont les signaux faibles et les situations de fragilités est également un moyen d'éviter la perte d'autonomie et son aggravation.

Depuis 2016, la **Conférence des Financeurs** de la prévention de la perte d'autonomie coordonne les actions de prévention sur le territoire. Ainsi, elle assure une **animation territoriale** en mettant en place des



actions d'information /sensibilisation des acteurs de proximité sur l'offre existante et en accompagnant les porteurs de projets (montage et financement).

Les SAAD retenus dans le cadre d'un CPOM contribuent également au repérage des fragilités des usagers, ils les orientent le cas échéant vers les PAT, l'Agence AutonomY ou d'autres services, afin que leurs situations soient réévaluées (révision du plan d'aide, adaptation de l'habitat, proposition d'une offre de lien social, etc.).

La démarche « **Ville Amie Des Aînés** » contribue à la prévention de la perte d'autonomie, en facilitant l'inclusion

sociale et la qualité de vie des seniors. Dans les Yvelines, où l'on dénombre 315 000 personnes de plus de 60 ans*, on estime que leur nombre augmentera de 30 % en 2050. Depuis 2020/21, le Département sensibilise les collectivités locales à la démarche : 17 communes s'en sont emparées.

La poursuite de ces actions coordonnées et articulées entre elles a pour objet de sécuriser le parcours de vie et de soins à domicile des seniors et des personnes en situation de handicap.



* Insee 2019.

AXE 2 FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ACCESSIBLE À TOUS

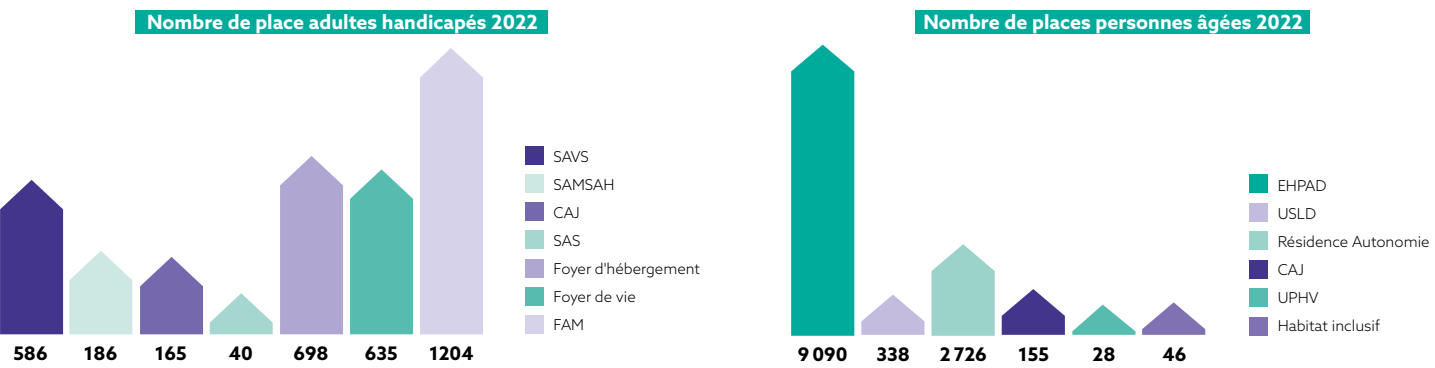
Il s'agit de l'offre en établissements et services sociaux et médico-sociaux, de l'habitat, du transport, des mobilités, du numérique, des activités sportives, culturelles, de loisirs, et bien évidemment du lien social, facteur déterminant pour lutter contre le fléau de notre temps : l'isolement.

L'accessibilité s'entend en termes de localisation et de capacité financière.



La stratégie du Département repose sur une diversification de l'offre afin de mieux répondre aux besoins des usagers dans leur parcours de vie singulier, et surtout de respecter leur libre arbitre. Le territoire est riche d'une offre diversifiée, mais elle est peu lisible, dispersée et manque de souplesse. Notre objectif est d'accroître l'offre là où elle est insuffisante ou inadaptée, d'améliorer sa qualité et de favoriser l'innovation servicielle.

Aujourd'hui, le Département finance (ou co-finance) près de 16 000 places, dont 12 355 pour les personnes âgées, réparties ainsi :



Ces places représentaient un budget de 180 M€ pour l'année 2022.

Le diagnostic réalisé par le Département en 2021 a mis en évidence un déficit de 2 488 places en établissement pour adultes en situation de handicap sur le territoire. Ce travail a été salué par l'Agence Régionale de Santé et la CNSA dans le cadre de la démarche de créations de places nationales (Plan InclusIF 2030).





Le Schéma Autonomie 2024 - 2028 prévoit de nombreuses actions telles que :

- Le déploiement de la programmation 2022 avec la création de près de **300 places en ESMS de compétence départementale** (100 places de FAM, 55 places de foyers de vie, 33 places d'accueil de jour, 104 places d'UPHV).
- L'articulation avec l'ARS pour le co-financement avec le Département, de 100 places de FAM, et le développement d'une programmation pour les ESMS de sa compétence (ESMS enfants et MAS).
- **La poursuite du développement de l'habitat inclusif en 2024**, initié en 2022 (en tout, 40 projets, **pour 394 personnes** (197 PA/197 PH).
- La production régulière d'analyses et de diagnostics, la prise en compte du vieillissement des personnes handicapées.
- Le déploiement des tarifs différenciés en Ehpad.
- Le renforcement de l'accès aux loisirs, notamment par la co-construction avec la Direction Culture, Tourisme et Sport du Département d'une offre pour le grand public et bien accessible au public âgé ou en situation de handicap.
- **L'accompagnement des services d'aide et de soins :**
 - dans leur structuration et leur professionnalisation en proposant une offre diversifiée : audit, hotline juridique, soutien à la démarche qualité, catalogue de formations, etc.
 - dans la mise en place de CPOM « dotations supplémentaires » visant à améliorer la qualité et la couverture territoriale : 25 SAAD retenus en 2023, un objectif de 10/an pour les années à venir.
 - dans leur rapprochement avec les SSIAD afin de se constituer en Service Autonomie à Domicile (SAD).
 - dans leur modernisation vers une transition numérique (Dossier usager informatisé et cahier de liaison numérique, messagerie et agenda partagés), dans le cadre du programme financé par la CNSA.

Enfin, la création de **Mon Espace Autonomie Professionnel** permettra d'accompagner les opérateurs de services de soins, d'aide, de l'habitat dans leur digitalisation et ainsi d'améliorer la qualité de service, la relation aux usagers et une meilleure fluidité des interventions.

AXE 3 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU « PRENDRE SOIN »



C'est un enjeu majeur que d'attirer des vocations dans ces métiers où les besoins d'accompagnement humains sont en croissance exponentielle avec une diversification des savoir-faire et des savoir-être imposée par l'ampleur et la nature des besoins. Comment recruter des salariés en nombre suffisant, bien formés et motivés ? Comment améliorer l'attractivité des métiers du « prendre soin » ?

Cette mission confiée à l'Agence AutonomY a pour objet d'intervenir sur l'ensemble de la chaîne de valeur :

- mieux faire connaître les métiers « de l'aller vers » auprès des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA, des jeunes des écoles et des actifs à la recherche d'opportunités d'évolution de carrière ou de reconversion professionnelle,
- accompagner les candidats sur l'ensemble du parcours formation - emploi : animation des ateliers, évaluation des compétences et aptitudes des candidats, définition des projets personnels, mise en œuvre des suites de parcours, conseil auprès des publics et des prescripteurs, coordination des places de formation en lien avec les organismes de formation,
- aider au recrutement des employeurs du secteur grâce à la création d'un Cabinet RH Autonomy pour la mise en relation avec les employeurs et accompagnement à l'intégration des salariés recrutés.



La création de **Mon Espace Autonomie Formation - Emploi** afin d'assurer aux publics cibles un accompagnement personnalisé et un accès facilité aux informations sur les métiers, les offres de stages, de formations et d'emplois, et une relation plus fluide avec leurs conseillers (pôle emploi, Agence ActivitY, Mission insertion, Agence AutonomY).

Enfin, le Département des Yvelines porte, avec les acteurs de la formation professionnelle et universitaire, un projet de **création d'un Campus des métiers de la santé et du médico-social** avec une capacité de former 5 000 personnes.

En conclusion, le Département, chef de file de l'action sociale, et en particulier de l'autonomie, a de fortes capacités d'action en transversalité et de mobilisation des autres acteurs du territoire (services de l'État, de la sécurité sociale, région, communes/interco, bailleurs sociaux, caisses de retraite, établissements et services de soins à domicile, ...). Il est ainsi en capacité de faciliter le parcours de vie des personnes, grâce à des services de qualité et des professionnels bien formés et engagés dans leurs missions.

Cette démarche de partenariat et ce souci collectif d'amélioration de la qualité des services préfigure d'ores et déjà la mise en place du Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA) dans les Yvelines.

4 . LE PLAN D'ACTIONS

AXE 1 . FACILITER LES PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
RENDRE L'INFORMATION PLUS ACCESSIBLE ET PLUS VISIBLE	Développer les canaux d'accès à l'information pour les personnes et les professionnels : • Communiquer le numéro Allô Autonomie : 0 801 801 100 • Mettre en place un nouveau site internet du Département, afin de rendre l'information et les démarches plus accessibles.	• Département des Yvelines • Agence AutonomY	• En cours • Courant de l'année 2026 pour le portail usagers
	Déployer l'annuaire d'information et d'orientation sur « Mon Espace Autonomie », recensant les aides, services et solutions référencées sur plus de 50 rubriques thématiques et géolocalisées dans les Yvelines.	• Agence AutonomY	• Enrichissement en continu
	Promouvoir l'offre connectée : • Communiquer sur le télé service en ligne des demandes MDPH afin d'augmenter son utilisation, • Déployer un télé service permettant de déposer les demandes d'APA à domicile en ligne, • Développer des partenariats avec France Services afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches numériques, • Sensibiliser les ESMS sur l'utilisation de Via Trajectoire, Module handicap et du Dossier Unique d'Admission, etc.	• Département des Yvelines	• Fin 2024 pour le téléservice APA • 1^{er} semestre 2024 pour Via Trajectoire • Fin 2025 pour le partenariat avec France services • Fin 2024 pour MDPH en ligne
	Mettre à disposition des usagers une cartographie de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux et habitats inclusifs.	• Département des Yvelines • Agence AutonomY • ARS	• Fin 2025
	Mettre en place un simulateur pour les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie permettant d'estimer le montant de leur reste à charge (que ce soit en établissement ou à domicile), sur la base des prix moyens Yvelinois.	• Département des Yvelines	• Fin 2025
CLARIFIER AUPRÈS DES PERSONNES LE MONTANT DE LEUR RESTE À CHARGE			

4 . LE PLAN D'ACTIONS

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
MIEUX ORIENTER LES PERSONNES, FACILITER LEURS DEMANDES	• Créer des guides et des tutoriels afin de faciliter les démarches administratives des personnes, en commençant par la MDPH, • Créer pour chaque notification un document aidant à la compréhension de la décision.	• Département des Yvelines • Département des Yvelines	• Fin 2024
ÉTUDIER PLUS RAPIDEMENT LES DEMANDES DES PERSONNES	Mobiliser différents leviers (demandes en ligne, process,...) afin de répondre aux demandes des personnes dans les meilleurs délais.	• Département des Yvelines	• 2024 et en continu
AMÉLIORER L'ACCOMPAGNEMENT DES SITUATIONS COMPLEXES	Étudier et évaluer la possibilité d'allouer aux établissements des crédits spécifiques, afin de faciliter l'accueil des personnes en situation de handicap présentant des situations complexes.	• Département des Yvelines	• Fin 2025
AMÉLIORER NOS SERVICES	Créer un questionnaire de mesure de la satisfaction pour les personnes âgées.	• Département des Yvelines	• Fin 2024
RENFORCER LE REPÉRAGE DES FRAGILITÉS ET LA PRÉVENTION DE LA PERTE D'AUTONOMIE	Détecter précocement les fragilités chez les personnes à partir de 60 ans et mettre en œuvre des actions ciblées pour les aider à préserver leurs capacités et leur autonomie, par l'expérimentation d'outils (Icope, Grille Vigie, ...).	• Agence AutonomY	• Dès 2024 et en continu
FAVORISER LE LIEN SOCIAL ET INTERGÉNÉRATIONNEL	Structurer, animer et coordonner le réseau des acteurs œuvrant dans le champ de la lutte contre l'isolement des seniors.	• Agence AutonomY	• Depuis 2022
	Poursuivre le dispositif "YES +" : visites de convivialité de personnes âgées isolées par des étudiants, en s'appuyant notamment sur le dispositif Service Civique.	• Agence AutonomY	• Depuis 2024
	Soutenir le développement de l'offre Ensemble 2 Générations (logement partagé) et l'expérimenter en résidence autonomie.	• Agence AutonomY	• Depuis 2022

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
RENFORCER L'ACCÈS AUX LOISIRS ET À DES ACTIVITÉS ADAPTÉES	• Développer, coconstruire et faire connaître les offres de loisirs, d'activités physiques au public âgé ou en situation de handicap. Poursuivre le déploiement des actions de prévention de la perte d'autonomie (sport, culture, manger/bouger, etc.), • Proposer ces offres aux personnes accompagnées par les établissements et services sociaux et médico-sociaux), • Favoriser la pratique sportive adaptée ou le handisport par la connaissance de l'ISPC (Institut de Santé Parasport Connecté) et par la diffusion d'un annuaire des clubs et des formations des clubs, • Promouvoir les dispositifs créés par l'Agence (Inno ESSM, Inno DOM, ..), équipements numériques offrant des solutions d'animation à distance ; jeux, visites de musées, sites urbains...	• Département des Yvelines • Agence AutonomY	• En continu
VEILLER À L'ÉPANOUISSEMENT RELATIONNEL, AFFECTIF ET SEXUEL DES PERSONNES	• Promouvoir la mise en place de référents au sein des structures, ayant pour mission d'accompagner la vie affective des personnes et de s'assurer de leur consentement, • Renforcer la formation des professionnels sur la vie affective, notamment afin d'éviter au maximum les agressions à caractère sexuel au sein des ESSMS, • S'appuyer sur l'Agence afin de développer des formations, notamment sur la bientraitance.	• Département des Yvelines • Agence AutonomY	• En continu
MIEUX IDENTIFIER ET SOUTENIR LES AIDANTS	Mieux identifier les aidants, à partir des dossiers de demandes MDPH et APA. Leur proposer la création d'un compte aidant sur Mon Espace Autonomie, afin de leur proposer des actions ciblées (orientation vers les plateformes de répit, informations sur les aides et services à leur attention, ...).	• Département des Yvelines • Agence AutonomY	• Fin 2025
	Sensibiliser les professionnels de première ligne au repérage des aidants, des situations à risques et les informer des solutions d'aide existantes.	• Agence AutonomY • ARS	• Fin 2025

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
DÉVELOPPER UNE CULTURE D'INCLUSION ET VEILLER À L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS	• Poursuivre le déploiement de la démarche "Ville amie des aînés", afin de prendre en compte les attentes des seniors et personnes en situation de dépendance, d'améliorer leur qualité de vie et faciliter leur quotidien. • Sensibiliser nos partenaires institutionnels à l'importance de la prise en compte des publics âgés pour le développement territorial des Yvelines (participation citoyenne, développement d'actions intergénérationnelles , ...) • Promouvoir le bénévolat favorisant le maintien d'une activité sociale.	• Département des Yvelines • Les communes	• En continu, fin 2028
	• Favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap en mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, de droit commun ou spécialisés. • Proposer des réponses concrètes. • Soutenir l'expression et les aspirations des personnes en favorisant leur autodétermination (notamment via la démarche de la Communauté C360).	• Département des Yvelines • ARS	• En continu, fin 2028

AXE 2 . FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE À TOUS

DÉPLOYER LE SERVICE PUBLIC DÉPARTEMENTAL DE L'AUTONOMIE	Travailler sur les solutions de mobilité pour les professionnels de l'autonomie. Étude de faisabilité de solutions de mobilité pour les professionnels des SAAD.	• Département des Yvelines • Agence AutonomY • ARS • Assurance • Retraite IdF • Préfecture	• Dès 2024
GARANTIR UNE PROGRAMMATION COHÉRENTE DE L'OFFRE SUR LE TERRITOIRE	• Produire des analyses et des observations afin d'améliorer les connaissances disponibles sur les besoins réels et l'offre sur le territoire à destination des seniors et des personnes en situation de handicap, sur la qualité des accompagnements proposés. • En lien avec les besoins identifiés, réaliser une programmation commune entre le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé, • Favoriser l'accès des Yvelinois aux places au sein des ESSMS du territoire.	• Département des Yvelines • ARS	• Fin 2024 pour des premières observations

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
PROPOSER DIFFÉRENTES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT POUR MIEUX RÉPONDRE AUX ATTENTES DES USAGERS	- Dans le champ de la gérontologie et du handicap - Accompagner les Services d'aide et d'accompagnement à domicile SAAD et les Services de soins infirmiers à domicile SSIAD dans leurs projets de regroupement en vue de la création des Services Autonomie à domicile SAD.	- Agence AutonomY - ARS	Mi 2025 pour les SAAD
	Développer les places d'accueil temporaire, en associant les gestionnaires des Etablissements et services sociaux et médico sociaux ESSMS et les plateformes de Répit (PFR).	- Département des Yvelines - ARS	Pour le développement des places d'accueil temporaire, fin 2028
	Accompagner le développement d'offres innovantes portées par des entreprises, start up ou association pouvant être intégrées au bouquet de services prévu dans Mon espace Autonomie : ex. prévention des chutes, dénutrition, télésurveillance, ...	- Département des Yvelines - ARS	Fin 2028
	Dans le champ du handicap : Afin de fluidifier le parcours des personnes, accompagner les établissements à développer l'autonomie des personnes. Déployer les Etablissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM) en clarifiant l'autorisation, l'orientation, la facturation et en accompagnant les établissements dans cette transformation, Soutenir le fonctionnement en plateformes (autorisation administrative, notification à l'usager, tarification).	- Département des Yvelines - ARS	Fin 2028
ÉLARGIR L'OFFRE DE SOLUTIONS D'HABITAT (HORS ESMS) ET DÉVELOPPER L'ACCUEIL FAMILIAL	- Poursuivre le déploiement de l'habitat inclusif, - Continuer d'accompagner les porteurs de projets (lien avec promoteurs, les bailleurs sociaux, etc.).	Département des Yvelines	Fin 2028
	Sensibiliser les acteurs de l'emploi (France Travail, ActivitY) afin de mieux faire connaître le métier d'accueillant familial et d'augmenter le nombre d'agrément et de places pour les bénéficiaires.	Agence AutonomY	Fin 2028
ADAPTER LES LOGEMENTS DES SENIORS ET DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	Augmenter le nombre de logements adaptés et réduire les délais d'instruction et d'évaluation.	Agence AutonomY	En continu, fin 2028

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
GARANTIR LA QUALITÉ DES ACCOMPAGNEMENTS, EN ÉTABLISSEMENT ET À DOMICILE	Adapter les moyens financiers accordés aux ESSMS en fonction des besoins des publics accueillis.	- Département des Yvelines - ARS	Fin 2028
	Développer les inspections et contrôle au sein de l'ensemble des ESSMS autonomie du département, dans une logique d'évaluation et d'amélioration continue des prestations.	- Département des Yvelines - ARS	En continu, dès 2024
	Réduire les situations à risque dans l'exercice du métier d'accueillant familial grâce à la mise en place de groupes analyse des pratiques et des formations thématiques.	Agence AutonomY	En continu, dès 2024
	Déployer et promouvoir auprès des professionnels le dispositif "groupe technique pluridisciplinaire" (GTP) permettant une étude des situations complexes.	Agence AutonomY	Fin 2024
FACILITER LA COORDINATION ENTRE ACTEURS	Rapprocher les équipes des Pôles autonomies territoriaux (PAT) et les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) afin de faciliter leur articulation.	- Département des Yvelines - ARS	Fin 2025
	Expérimenter le service de "conseiller autonomie" dans le cadre du projet "maison commune" (APTA, CHV, SAMU-centre 15, CD, Agence AutonomY) afin d'éviter les admissions en urgences et les hospitalisations évitables et d'apporter des solutions adaptées en faveur du maintien à domicile.	- Agence AutonomY - Association plateforme territoriale d'Appui (APTA)	2023-2025
	Créer Mon Espace Autonomie Professionnel destiné aux opérateurs de services (SAAD, SSIAD, CCAS, Résidences autonomie, etc) : annuaire des services, cahier de liaison numérique des usagers, agenda partagé.	Agence AutonomY	2024
	Créer un document présentant l'écosystème autonomie permettant d'identifier aisément les missions, les acteurs répondant aux besoins des personnes.	Département des Yvelines, Agence AutonomY, MSA, CNAV, Education nationale, France Travail, ARS, DDETS, ...	Mi-2027
VEILLER À L'ÉQUILIBRE FINANCIER DES ESSMS	Adapter les modalités d'investissement et de fonctionnement dans le cadre des restructurations des ESMS afin de veiller à leur équilibre économique.	Département des Yvelines	En continu

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
ASSURER UN PILOTAGE RÉGULIER DE LA POLITIQUE AUTONOMIE	- Construire les outils de la gouvernance du SPDA notamment la conférence départementale de l'autonomie (présentation de la politique autonomie PA/PH afin de rendre compte des activités menées, préciser les orientations des institutions, ...) - Maintenir la dynamique partenariale de l'élaboration du schéma.	- Département des Yvelines - ARS	Première restitution en juin 2025.

AXE 3 . RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU " PRENDRE SOIN "

VALORISER LES MÉTIERS DU PRENDRE DU SOIN ET AMÉLIORER LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	- Continuer les actions de formation et de sensibilisation en lien avec la QCVT, à destination des professionnels des SAAD. - Mettre à disposition des solutions techniques à destination des professionnels du domicile.	Agence AutonomY	Fin 2025
SOUTENIR L'ÉVOLUTION ET LA MOBILITÉ DES PROFESSIONNELS	- Étudier les solutions possibles pour faciliter l'accès des professionnels des ESSMS au logement social, - Sensibiliser les communes pour permettre aux professionnels de l'autonomie d'accéder à : des places de stationnement ; des solutions de mode de garde pour leurs enfants (crèche) / à un logement social.	Département des Yvelines	Fin 2028
	Travailler sur les solutions de mobilité pour les professionnels de l'autonomie. Étude de faisabilité de solutions de mobilité pour les professionnels des SAAD.	Agence AutonomY	Dès 2025

SOUS-AXE D'ACTIONS	OBJECTIF	PILOTE	PLANNING
FAIRE CONNAÎTRE LES MÉTIERS DU PRENDRE SOIN	Favoriser l'attractivité des métiers du prendre soin en présentant les métiers auprès des jeunes dans les écoles, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA et du grand public : - Organiser des permanences d'information orientation animées par les délégués territoriaux de l'agence en partenariat avec les acteurs de l'emploi, de la formation et de l'insertion sur le territoire. - Réaliser une campagne de communication à l'attention des 15-25 ans, via les réseaux sociaux. - Créer sur Mon Espace Autonomie deux portails numériques dédiés à la Formation et à l'Emploi à destination des salariés à la recherche d'évolutions ou de reconversion professionnelles, des demandeurs d'emploi, des bénéficiaires du RSA et des jeunes des écoles intéressés par un projet professionnel dans le secteur du prendre soin.	- Agence AutonomY - Département des Yvelines	Dès 2025
SOUTENIR LA FORMATION ET L'INTERCONNAISSANCE DES PROFESSIONNELS	Créer un Campus des métiers afin de former 5 000 personnes au métier du médico social et sanitaire.	- Agence AutonomY - Département des Yvelines	Dès 2025
	Donner plus de visibilité à l'offre de services de l'Agence AutonomY auprès de l'ensemble des acteurs sociaux et médico-sociaux des Yvelines, en promouvant notamment Mon Espace Autonomie.	Agence AutonomY	Début 2024
	Réaliser des webinaires d'information entre professionnels, sur des thématiques choisies entre pairs, afin de développer l'interconnaissance et contribuer au sentiment d'appartenance professionnelle.	- Département des Yvelines - Agence AutonomY	Dès 2024

FICHE ACTION N°1

FACILITER LES PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE

Rendre l’information plus accessible et plus visible, faciliter l’accès aux démarches numériques

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'intrication des compétences entre institutions publiques, la multiplicité des services et des dispositifs et la diversité des textes rendent complexe l'appropriation des spécificités du secteur, tant pour les professionnels, que pour les usagers et leurs proches.

Le Département souhaite faciliter l'accès à l'information en utilisant plusieurs canaux (points d'accueil physiques, plateforme téléphonique et outils numériques), afin de donner de la visibilité sur l'éventail de solutions possibles. Cela contribue au libre choix des personnes.

Le numéro gratuit Allô autonomie existe depuis 2021 et a pu traiter, en 2023, plus de 140 000 contacts (appels et mails). Une équipe de 14 téléconseillers formés à l'orientation de ces publics exclusivement dédiée aux questions relatives à l'autonomie est joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30. Cette équipe répond aux questions de « niveau 1 » des usagers. Ces appels sont consignés dans un logiciel et transmis si besoin aux collaborateurs de « niveau 2 » pour les demandes d'intervention et / ou de rappel. Le service Allô Autonomie est joignable à l'adresse mail : autonomie78@yvelines.fr et répond aux e-mails sous 48h. Comme pour le service téléphonique, elle fait le lien avec les équipes de « niveau 2 ». Depuis novembre 2023, Allô Autonomie centralise également les appels de la mission adaptation du logement portée par l'Agence AutonomY.

Les PAT sont les sites physiques d'accueil et d'information des publics, véritables guichets uniques territorialisés pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées et leurs aidants. Le territoire est couvert selon un découpage en 4 zones, avec chacun 2 points physique d'accueil ; 16 300 accueils physiques en 2022. Leur gestion est externalisée et déléguée à 4 partenaires associatifs : APAJH Yvelines, ICSY, Méthode Autonomie Yvelines nord Alds (MAYA) et COGITEY. Les PAT travaillent avec les partenaires locaux (CCAS, SAAD, ESMS, CAF, CNAV, associations...). Un volume important de demandes y sont traitées annuellement : 113 000 en 2023.

L'annuaire d'information et d'orientation Mon Espace Autonomie, mis en ligne fin 2023, va contribuer à la connaissance de l'offre. Connecté avec Ma boussole aidants, l'annuaire s'enrichit progressivement. Il utilise les bases de données FINESS et de l'annuaire du Service Public. Ces deux bases de données sont complétées par d'autres sources d'informations sur d'autres services, comme les résidences services, l'habitat inclusif, l'aménagement du logement, les aides techniques, les solutions de répit à domicile ou dans des lieux de répit (non médico-social), la mobilité, la téléassistance, les formations, les groupes de parole aidants, la prévention santé, les activités en journée pour les proches, les lieux de convivialité, de loisir, de sociabilisation, les solutions de garde d'enfant, etc. Il propose également des contenus thématiques (fiches) et un questionnaire en ligne pour tester l'éligibilité du proche de l'aidant à quatre aides publiques (APA, ASPA, AAH et ASI). Cet annuaire sera enrichi progressivement avec la mise en place courant 2024 des autres briques de Mon Espace Autonomie.

ACTIONS

- 1. Développer les canaux d'accès à l'information pour les personnes et les professionnels**
- Communiquer plus largement le numéro Allô Autonomie (0 801 801 100) en réalisant des campagnes
 - Mettre en place un nouveau site internet départemental ainsi qu'un portail usagers pour les Yvelinois afin de rendre l'information et les démarches plus accessibles
 - Faire connaître les pôles autonomie territoriaux
- 2. Déployer et faire connaître l'annuaire d'information et d'orientation Mon Espace Autonomie**
- Recenser les aides, services et solutions référencés sur plus de 50 rubriques thématiques et géolocalisées dans les Yvelines

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- Concernant le numéro Allô Autonomie :**
- Répondre à au moins 85 % des appels
 - Répondre en moins de 48 heures aux mails
- Concernant le nouveau portail usagers :**
- Courant de l'année 2026
 - Recueil des attentes (notamment des représentants d'usagers via le CDCA)
 - Nombre et progression des connexions du site au regard du site actuel
- Dans le champ du handicap :**
- Enrichissement du contenu
 - Nombre de connexions et de pages consultées, territoire concerné
 - Nombre de fiches déposées, mises à jour
 - Typologie des services
- | PILOTES | PARTIES PRENANTES |
|---|---|
| Département des Yvelines DA MDA (pôle PAP) et Agence AutonomY | Au sein du Département : Direction Relations Usagers, Pôle PAP de la Direction Autonomie et Direction Communication du Département des Yvelines, TAD (Territoires d'Action Départementale), Agence AutonomY |

FICHE ACTION N°2

FACILITER LES PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE

Clarifier auprès des personnes le montant de leur reste à charge

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La complexité des aides légales versées par le Département ne permet pas de disposer d’une information rapide sur les montants pouvant être accordés et les dépenses restant à la charge des personnes.

Le non-recours aux prestations sociales accroît le risque de précarité et d’isolement des personnes qui ne bénéficient pas des aides ou des droits auxquels ils pourraient prétendre. L’une des causes de non-recours est le manque d’accès à l’information.

ACTIONS

Mettre en place un simulateur pour que les personnes en situation de handicap ou en perte d'autonomie puissent estimer le montant de leur reste à charge (que ce soit en établissement ou à domicile), sur la base des prix moyens yvelinois :

- Réalisation d’un benchmark des simulateurs existants : portails nationaux disponibles, solutions développées par d’autres Départements... Ce benchmark permettra d’identifier les solutions existantes et d’évaluer la pertinence du développement d’un tel simulateur au niveau du Département
- Trajectoire avec le projet du portail du Département avec solution choisie
- Définition du périmètre des prestations à incorporer dans le simulateur
- Création et mise en place du simulateur
- Campagne de communication /lancement du simulateur

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- Mise en production du simulateur
- Évolution du nombre de connexions

PILOTES

Département des Yvelines
DA MDA

PARTIES PRENANTES

DA MDA (pôle PAP, PEC et PGCA), DGDS (RAU), DSI en partenariat avec la CNSA.

CALENDRIER

Fin 2025

FICHE ACTION N°3

FACILITER LES PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE

Étudier plus rapidement les demandes des personnes

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La DA MDA a en charge l’évaluation des demandes des personnes, qu’elles sollicitent les prestations délivrées par la MDPH ou celles financées par le Département au titre de la dépendance. Réglementairement, les réponses aux demandes de la MDPH doivent pouvoir être rendues dans un délai inférieur à 4 mois. Celles concernant l’allocation personnalisée d’autonomie doivent être délivrées sous 2 mois. Le délai pour les demandes MDPH et APA est calculé entre la date du dépôt d’un dossier complet et la notification de la décision.

L’instruction et l’évaluation des demandes sont réalisées par les professionnels des pôles autonomie territoriaux et du pôle PGCA de la DA MDA. La chaîne de traitement d’une demande, de la réception jusqu’à la décision est complexe, constituée de plusieurs étapes, notamment lorsqu’une évaluation à domicile est nécessaire (demande de PCH).

Si la DA MDA a des délais inférieurs aux seuils, hormis pour la PCH, la DA MDA souhaite maintenir cette dynamique et s’engager à réduire encore ces délais.

- Au 31.10.23, les délais moyens de décision des demandes sont de :
 - 48 jours pour une 1ere demande d'APA
 - 98 jours pour une demande MDPH (hors PCH)
 - 172 jours pour une demande PCH

L’enquête nationale de mesure de la satisfaction des usagers est réalisée chaque année : en 2023, 76% des usagers yvelinois sont satisfaits de la MDPH, chiffre en hausse par rapport à 2022 (+ 2 points).

ACTIONS

Mobiliser différents leviers afin de répondre aux demandes des personnes dans les meilleurs délais :

- Poursuivre la communication sur la possibilité de déposer une demande MDPH en ligne
- Déployer le téléservice de dépôt de demandes d’APA
- Réinterroger les process
- Mettre en place de nouveaux services (ex : SMS aux usagers)

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- Poursuivre la qualité de service
- Réduire les délais de traitement, toutes prestations confondues, à moins de 100 jours pour fin 2024
- Déterminer lors des revues trimestrielles avec les gestionnaires de PAT les prochaines étapes de cet objectif

PILOTES

Département des Yvelines
DA MDA

PARTIES PRENANTES

DA MDA (pôle PAP, PEC et PGCA) en lien avec la Direction Relations Usagers

CALENDRIER

Dès 2024 et en continu

FICHE ACTION N°4

FACILITER LES PARCOURS DE VIE DE LA PERSONNE

Développer une culture d'inclusion et veiller à l'accessibilité pour tous

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

On dénombre dans les Yvelines 315 000 personnes de plus de 60 ans (Insee 2019), dont 18 000 sont bénéficiaires d'une prestation départementale, APA à domicile ou en établissement. (01/10/2023). La part des personnes âgées va augmenter de manière très importante dans les prochaines années. En 2050, 30% des yvelinois auront plus de 60 ans.

Depuis 2020/21, le Département sensibilise les collectivités locales à la démarche Villes Amies des Aînés (VADA) qui vise à favoriser un environnement adapté aux besoins des personnes âgées, pour améliorer leur qualité de vie et faciliter leur inclusion sociale. En 2023 dans les Yvelines, 17 communes sont inscrites dans la démarche VADA.

Près de 100 000 personnes ont un droit en cours à la MDPH (97 832 au 31 décembre 23). Pour les personnes en situation de handicap, au-delà des prestations évaluées par la MDPH, l'enjeu est également de favoriser leur insertion en mobilisant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, de droit commun ou spécialisés. La Communauté C360 vise à proposer des réponses concrètes aux personnes, soutenir leur expression en favorisant leur autodétermination.

La Direction Culture Tourisme et Sport du Département a l'ambition de développer son offre en faveur de publics prioritaires du Département, dont les personnes âgées, les personnes en situation de handicap et leurs aidants. Les Jeux Olympiques et Paralympiques sont l'occasion de favoriser l'accès de ces publics à une activité sportive.

ACTIONS

1. Poursuivre le déploiement de démarche Villes Amies des Aînés

- Prendre en compte l'ensemble des personnes en situation de dépendance / perte d'autonomie
- Développer la démarche d'accessibilité à destination des personnes en situation de handicap
- Promouvoir le bénévolat favorisant le maintien d'une activité sociale

2. Développer la communauté 360

Démarche initiée en 2019/2020, la première communauté 360-COVID s'était mise en place lors de la crise sanitaire. Certains IME restent ainsi ouverts pendant l'été, permettant d'offrir du répit et des activités de loisirs à des enfants sans solution ou déjà accueillis.

Depuis, la communautés 360 pilotée par la MDPH (pole PEC de la DA MDA), financée par l'ARS, se met peu à peu en place. Il s'agit d'abord de faire connaître la démarche en proposant aux acteurs du milieu ordinaire, de l'action sociale, médicosociale et sanitaire de la rejoindre, en devenant « membres cœurs » ou partenaire et d'initier des actions facilitant l'inclusion des personnes.

3. Renforcer l'accès aux loisirs et à des activités adaptées.

Cf Plan d'action détaillé du schéma

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

DÉMARCHE VILLES AMIES DES AÎNÉS

Objectifs	Indicateurs
Mieux accéder à l'information, aux services et ce qui se fait près de chez eux (cf. aussi fiche action 1 et 2)	Information/production et évolution des moyens et des supports de communication des institutions Hausse des sollicitations des services (villes, Département), liée à la meilleure compréhension des informations autonomie
Développer la participation citoyenne et permettre aux personnes d'être actrices de leur territoire (conseil des sages, seniors ambassadeurs, ...)	Nombre de villes ayant développé ces instances ; nombre de diagnostics réalisés

DÉVELOPPER LA COMMUNAUTÉ 360

Objectifs	Indicateurs
Mettre en place des comités territoriaux Nord et Sud, animés par les Coordinatrices Développement Processus Inclusif (pôle PEC DA MDA) afin de faire vivre la démarche et d'élargir la communauté	Tenue des réunions, compte-rendu
Accompagner les personnes le désirant vers l'habitat inclusif par une articulation entre gestionnaires et usagers de la MDPH	Nombre de personnes accompagnées
Poursuivre l'activité de répit par le loisir en IME et ouverture vers les centres de loisirs, par la mise en place d'une équipe mobile (financement ARS)	Nombre d'IME participant au répit par le loisir. Augmentation du nombre d'enfants bénéficiaires. Échange sur les indicateurs de l'équipe mobile / perspectives

PILOTE

DA MDA (pôle PAP et PEC)

PARTIES PRENANTES

L'ensemble des acteurs du territoire, les directions du Département, les communes, l'Agence AutonomY et l'ARS

CALENDRIER

En continu, fin 2028

FICHE ACTION N°5

FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

Garantir une programmation cohérente de l'offre sur le territoire

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Une connaissance fine de l'offre en établissements et services sociaux et médicosociaux ainsi que la compréhension des besoins des personnes sont nécessaires afin d'envisager de nouvelles créations ou restructurations des structures dans le domaine du handicap et de la gérontologie.

Un diagnostic sur le champ du handicap réalisé en 2021, réactualisé l'été 2023 a objectivé le manque de réponses médicosociales :

- 2 488 personnes adultes en situation de handicap en attente d'admission en établissement
- 1 100 enfants en attente de prise en charge par un SESSAD
- 100 enfants en attente de place en ITEP
- 652 enfants en attente de place en IME
- 152 adultes en aménagement Creton dont 27 ayant plus de 23 ans

Ces éléments ont conduit à l'élaboration d'une programmation adoptée par le Département en décembre 2022 visant la création de 450 places pour les adultes en situation de handicap pour les 5 prochaines années.

De même, à l'automne 2023, l'ARS Île-de-France a lancé un appel à manifestation d'intérêt, appelé plan Inclus'IF visant à développer des places sur le territoire francilien. Ce plan est la déclinaison du plan de développement pluriannuel de création de 50 000 nouvelles solutions à horizon 2030, annoncé lors de la Conférence nationale du handicap du 26 avril 2023. Les populations prioritaires sont les enfants avec des troubles du spectre de l'autisme., une déficience intellectuelle ou des troubles de la conduite et du comportement et les adultes ayant une déficience intellectuelle, psychique ou des troubles du spectre de l'autisme.

La connaissance des besoins de nouveaux équipements pour des personnes âgées pour les prochaines années est à affiner.

ACTIONS

1. Réaliser des analyses afin d'améliorer les connaissances disponibles sur les besoins réels et l'offre disponible sur le territoire à destination des seniors et des personnes en situation de handicap

2. Mettre en œuvre la programmation départementale PH dont une partie est commune avec le plan INCLUS' IF 2030 ¹ pour le secteur des ESMS handicap

3. Favoriser l'accès des Yvelinois aux places au sein des ESSMS du territoire

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- Partager la connaissance sur l'offre médico-sociale entre institutions (ex. : tableau de bord de la performance), sur les besoins issus de la MDPH, dont les besoins des enfants de l'ASE en situation de handicap
 - Identifier le besoin en équipements pour les personnes âgées d'ici 2030, dont les besoins d'habitat hors ESMS (habitats inclusifs, résidences intergénérationnelles, ...)

Programmation :

- Déployer la programmation votée en 2022, qui prévoit la création de 450 places pour les adultes en situation de handicap :
 - 100 places de FAM
 - 55 places de foyers de vie
 - 33 places d'accueil de jour
 - 104 places d'UPHV en EHPAD
 - 162 places d'habitat inclusif pour les 5 prochaines années

- La création des places de FAM est reprise dans le plan INCLUS'IF de l'ARS car il s'agit de places co-financées. Le plan se décompose ainsi :
 - Pour le champ des enfants (responsabilité ARS) : 60 places d'IME (Institut Médicoéducatif), 20 places d'ITEP (Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) et 80 places de SESSAD (Services d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile)
 - Pour le champ des adultes : 150 places en EMA (Établissement d'Accueil Médicalisé) soit 100 en FAM (Foyer d'accueil médicalisé) et 50 en MAS (Maison d'Accueil Spécialisé) et la création d'UPHV (Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes).
 - Pour les deux champs : développement de solutions innovantes pour personnes en situation particulièrement complexe à domicile
 - Déployer l'ouverture des nouveaux projets d'habitat inclusif, adoptés fin janvier 2024 : représentant 232 nouvelles places. En cumulé, 40 projets sont financés pour la création d'habitat inclusif pour 394 personnes (197 PA/197 PH)
- En fonction des besoins, établir une programmation supplémentaire, adapter l'offre en ESSMS existante

PILOTES

Département des Yvelines, ARS
DA MDA

CALENDRIER

Dès 2024 et en continu

PARTIES PRENANTES

DA MDA (tous les pôles), Direction générale des services (Atelier de la donnée), Direction Communication, Direction Enfance, DGDS (RAU), DSI. ARS et DDETS (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités)

1 . Retrouvez le plan Inclus'IF sur le site de l'ARS : <https://www.iledefrance.ars.sante.fr/media/116263/download?inline>

FICHE ACTION N°6

FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

Proposer différentes modalités d'accueil et d'accompagnement pour mieux répondre aux attentes des usagers

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le développement de l’offre d’établissements et de services doit être pensé de façon à garantir le libre choix des bénéficiaires. Afin de permettre la possibilité de choisir, il est important de diversifier les modalités d’accueil et d’accompagnement en ESSMS. Des établissements et services offrent déjà des modalités et degrés divers d’accompagnement. Hormis les 570 places de CAMSP, 35 % de l’offre handicap autorisée est une offre modulable ¹. Il s’agit de poursuivre cette souplesse par le développement de l’accueil temporaire et de l’accueil de jour.

Par ailleurs, une nouvelle nomenclature simplifiée des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées, est à déployer depuis le décret 2017-982 du 9 mai 2017. Elle prévoit notamment que les foyers d’hébergement et les foyers de vie soient regroupés dans une seule catégorie les « établissements d’accueil non médicalisés ». Cette nomenclature est à déployer progressivement, via les CPOM.

La prise en compte du vieillissement des personnes handicapées est une nécessité pour proposer un accompagnement de qualité au sein des structures. Le développement des Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes (UPHV) proposant cet accompagnement personnalisé est une offre qui est expérimentée avec succès dans deux Ehpad, à Montesson et Maule.

ACTIONS

1. Dans le champ des seniors et du handicap :

- Développer les places d'accueil temporaire, en associant les gestionnaires des Etablissements et services sociaux et médico sociaux ESSMS et les Plateformes de Répit (PFR)
- Favoriser l'émergence et le développement d'entreprises portant des actions ou services innovants à l'attention des usagers (start up, silver économie)

2. Dans le champ des seniors :

- Inciter à la transformation des EHPAD afin qu'ils proposent des services favorisant une meilleure qualité de vie et une ouverture sur l'extérieur
- Expérimenter les Unités pour Personnes Handicapées Vieillissantes dans les résidences autonomie et les développer en EHPAD
- Installer des places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement dans les résidences autonomie, en fonction des besoins
- Déployer les tarifs différenciés en Ehpad

3. Dans le champ du handicap :

- Afin de fluidifier le parcours des personnes, accompagner les établissements à développer l'autonomie des personnes
- Déployer les Etablissements d'Accueil Non Médicalisés (EANM) en clarifiant l'orientation, la facturation et en accompagnant les établissements dans cette transformation
- Soutenir le fonctionnement en plateformes (autorisation administrative, notification à l'utilisateur, tarification)

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

En complément de la programmation PH présentée dans la fiche action précédente

Dans le champ des seniors et du handicap :

- SAD : Répondre de manière plus complète aux besoins des personnes. En complément de l'aide et du soin, proposer de la prévention, du repérage des fragilités, du soutien aux aidants mais aussi exercer une fonction de repérage et lutte contre la maltraitance. Pour davantage de détails, Cf.la fiche action sur les SAAD
- Répartition cohérente sur le territoire des places d’accueil temporaire, à définir avec le soutien de l’observatoire
- Accompagnement de start up ou d’entreprises de la silver économie pouvant être intégrées au bouquet de services prévu dans Mon espace Autonomie

Dans le champ des seniors :

- Est déjà actée dans les CPOM des EHPAD, la nécessité de créer des unités de 14 places d'UPHV lors de restructuration et/ou d’extension. Ces unités se développeront au fur et à mesure des opportunités
- Identifier le besoin de places d'aide sociale en résidence autonomie. En fonction, les développer

Dans le champ du handicap :

- Accompagner les établissements à développer l'autonomie des personnes, par différents moyens (unités passerelles pour les périodes de transitions, donner la possibilité aux personnes d’essayer.) ; sensibiliser les familles et les aidants sur le fait qu'un parcours de vie peut signifier aussi un changement d'établissement
- Identifier les opportunités de création en EANM sur la base de structures existantes, disposant déjà de places en foyer d’hébergement, en foyer de vie, centre d’accueil de jour
- Soutenir le fonctionnement en plateformes, via les échanges ESSMS/DAMDA et les CPOM

PILOTES

Département des Yvelines, Agence AutonomY, ARS

PARTIES PRENANTES

DA MDA (pôle POMS en lien avec PEC) Agence Autonomy et ARS

CALENDRIER

Fin 2028

1 . 3536 places autorisées PH (hors CAMSP) réparties comme suit :
Modalité Accueil de jour : 318 places ;
Modalité hébergement permanent : 2 329 places ;
Modalité hébergement temporaire : 37 places ;
Modalités d’accompagnement à domicile SAVS et SAMSAH : 801 places.

FICHE ACTION N°7

FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

Accompagner les Services de Soins Infirmiers à Domicile et les Services d’Aide et d’Accompagnement à Domicile vers la structuration des futurs Services Autonomie à Domicile

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Département, en tant que chef de file de la politique Autonomie sur son territoire, déploie des actions fortes pour accompagner le « virage domiciliaire », et ainsi permettre aux seniors et aux personnes en situation de handicap de bien vivre à tout âge, en leur proposant des réponses individualisées, adaptables et accessibles.

Les 170 services d’aide et d’accompagnement à domicile yvelinois sont profondément impactés par cet enjeu, qui génère une hausse des besoins de prestations en volume et en qualité, et devront se rapprocher d’ici mi-2025 des 25 services de soins infirmiers à domicile du territoire dans le cadre de la réforme des « services autonomie à domicile ».

Cette réforme vise à apporter une réponse complète aux besoins des personnes fragiles et à leurs aidants au quotidien avec une coordination renforcée entre ces professionnels. L’Agence AutonomY accompagne les services d’aide et de soins dans cette transformation en lien étroit avec la DA-MDA et la direction départementale de l’ARS.

ACTIONS

- Cartographie de l’offre de services d’accompagnement à domicile ainsi que des besoins en accompagnement à domicile pour chaque territoire de SSIAD
- Mise à disposition d’outils d’aide à la décision pour favoriser le rapprochement SAAD/SSIAD à l’échelle d’un territoire (fiches territoriales, fiches juridiques, organisation et implication RH, modèle économique et critères de performance, modèles de conventions)
- Etude des possibilités de rapprochement entre les SAAD et les SSIAD en prenant en compte les enjeux juridiques, territoriaux et financiers (enquête flash SAAD/SSIAD, suivi des projets de rapprochement en cours)
- Identification des territoires en difficulté afin d’anticiper les obstacles et d’élaborer des solutions en vue de la mise en place des SAD
- Accompagnement individualisé et renforcé de projets de création de SAD mixtes « pilotes »
- Expérimentation de parcours de prévention en SAAD/SSIAD
- Poursuite la démarche CPOM en cohérence avec les attendus du cahier des charges du SAD
- Promotion de cette nouvelle offre de SAD mixtes auprès des prescripteurs
- Mise en place d’instances de suivi de la réforme (comité technique départemental)

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

Objectifs cibles :	2024	2025	2026
Nombre de téléchargements boîte à outils	60	60	60
Nombre de structures sensibilisées à la réforme des SAD et aux actualités du secteur	60	60	20
Nombre de SAD mixtes formés au double système de financement	5	5	5
Nombre de personnes formées à la culture de la prévention	26	26	26
Nombre d'encadrants intermédiaires formés à la coordination aides et soins	10	10	10
Nombre de services accompagnés vers un modèle SAD mixte	10	10	5
Nombre de SAD mono-activité "aide" accompagnés	30	30	30

PILOTES

Agence AutonomY

PARTIES PRENANTES

Direction Autonomie, ARS, CNSA

CALENDRIER

Mise en œuvre de la réforme d’ici mi-2025, régime dérogatoire possible jusque mi-2028

FICHE ACTION N°8

FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

Adapter des logements des seniors et des personnes en situation de handicap

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le Département des Yvelines, engagé depuis plusieurs années en faveur du soutien financier à l’adaptation de l’habitat et à la construction de logements répondant aux nouveaux besoins en matière d’autonomie, a souhaité faire plus et mieux en confiant à l’agence AutonomY les missions d’un guichet unique en matière d’adaptation de l’habitat afin d’accompagner les seniors et les personnes en situation de handicap du territoire yvelinois sur tout le parcours et dans les démarches.

En 2023, le Département a signé une convention “Programme d’intérêt général Habiter Facile” avec la Délégation départementale de l’ANAH et l’Assurance Retraite Ile-de-France avec un objectif ambitieux d’accompagner environ 2000 logements à échéance 2025. La mise en œuvre en janvier 2024 de MaPrimAdapt devra accroître les moyens mobilisés.

ACTIONS

Réalisations 2023 :

- Signature 02/2023 du PIG Habiter Facile et habilitation AMO par l’ANAH 09/2023
- Organisation opérationnelle du pôle Habitat de l’agence :
 - Constitution d’une équipe (responsable, assistante sociale, gestionnaire des aides, coordination des travaux, ergothérapeutes) et d’un réseau de prestataires spécialisés en diagnostic habitat
 - Cadre organisationnel et process entre l’agence et la DRU Allô Autonomie (gestion des demandes d’information niveau 1 et 2), les PAT (transmission des dossiers dans le cadre des évaluations APA/PCH) et la Direction Autonomie
- PGCA (demandes de financements)
 - Création d’un Système d’information et d’outils de gestion des dossiers et de pilotage de l’activité du pôle en cours d’intégration à Mon Espace Autonomie.
 - Outils de communication : site web de l’agence, plaquette, vidéo, webinaires, presse
 - Animations de permanences d’information grand public en proximité (stands, démonstrateur mobile, showrooms Les Mureaux et Magny, site du Mérançais) et formation des intervenants à domicile (SAAD), Jeunes YES+, artisans et entreprises
 - Partenariats avec le réseau France Rénov (Énergie solidaire, ALEC SQY)
 - Réalisation d’une étude sur les seniors dans le parc social
 - Organisation du salon E-Tonomy Habitat : 450 visiteurs, 35 stands partenaires, démonstration de 150 produits ou services.

Activité 2023 :

- 232 logements adaptés (stock de Soliha) + 310 nouveaux dossiers en cours d’instruction dont 51% de personnes en situation de handicap.

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

Adaptation des logements :

- Nombre de logements adaptés : 580 en 2024, 660 en 2025 et 770 en 2026
- Réduction des délais de prise en charge : 19 mois en 2022, à 12 mois en 2025 et 10 mois en 2026. Ces délais correspondent à l’ensemble des étapes, du dépôt de la demande à l’Agence, jusqu’à la réalisation effective des travaux.
- 80 permanences d’information par an
- 10 formations par an (un module 2h X 10 participants)
- Nombre de partenariats avec les CCAS et les bailleurs sociaux

PILOTES

Agence AutonomY

PARTIES PRENANTES

Direction Autonomie - PEC, Direction Habitat Ville, Préfecture DDT – ANAH, Assurance Retraite Ile de France, bailleurs sociaux, Communes/Epci et Préfecture QPV

CALENDRIER

2024 – 2026

FICHE ACTION N°9

FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

Faciliter la coordination entre acteurs

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Actuellement, 5 PAT (Pôles Autonomie Territoriaux) et 2 DAC (Dispositifs d'Appui à la Coordination) co-existent sur le territoire des Yvelines.

Les PAT sont les guichets de proximité de la DA MDA. Composés de près de 200 professionnels d'accueil, d'instruction et d'évaluation, ils reçoivent sur 8 lieux d'accueil les personnes en situation de handicap et les personnes âgées pour évaluer leur situation et déterminer leurs droits (prestations MDPH, allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA), ...).

Les DAC sont des services destinés aux professionnels rencontrant des personnes aux parcours de santé et de vie complexes, quels que soient la pathologie, l'âge de la personne. La complexité des situations nécessite une réponse coordonnée apportée par le DAC. Les DAC ont été définis par la loi Organisation et transformation du système de santé de juillet 2019 et précisés par le décret du 18 mars 2021.

Ces services peuvent être amenés à intervenir au profit des mêmes usagers. Leur articulation est nécessaire afin de définir leurs interventions respectives et permettre une réponse adaptée et efficiente aux besoins de la personne.

Un même découpage géographique des services a été réalisé en 2022 afin de faciliter les interactions des professionnels sur le territoire.

Le Département et l'ARS souhaitent renforcer ce partenariat.

ACTIONS

Rapprocher les équipes des Pôles autonomies territoriaux (PAT) et les Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) afin de faciliter leur articulation.

- Assurer une meilleure coordination fonctionnelle entre les acteurs et un partage effectif de l'information.

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- Mise en production du simulateur
- Évolution du nombre de connexions

PILOTES

Département des Yvelines et ARS

PARTIES PRENANTES

DA MDA et ARS

CALENDRIER

Fin 2025

FICHE ACTION N°10

FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

Mettre en œuvre une expérimentation d'un nouveau service « Mon Conseiller Autonomie » en partenariat avec Maison Commune

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

La pluralité des acteurs et des structures, les difficultés de coordination ainsi que le défaut d'anticipation face à certaines situations occasionnent des ruptures dans les parcours de vie et de soins des publics les plus fragiles. Pour répondre à cet enjeu, l'Agence AutonomY porte l'expérimentation d'un nouveau service : Mon Conseiller Autonomie.

L'objectif de ce service est double :

1. Anticiper les situations à risque et éviter les ruptures (chutes, glissement et hospitalisation évitable, ré-hospitalisation) à l'origine de l'aggravation de la perte d'autonomie ;
2. Être la personne ressource qui organise les conditions d'un parcours global (aide à domicile, santé, aides sociales, habitat...) et individualisé avec l'ensemble des services d'aide et de soins.

Le Conseiller Autonomie s'inscrit dans le cadre d'une organisation partenariale innovante « Maison commune des parcours sanitaires et médico-sociaux » visant à connecter la médecine de ville et l'hôpital, les acteurs du sanitaire et du médico-social pour proposer des solutions en amont, en aval d'une hospitalisation, en cas de rupture dans le parcours de vie et de soins.

Enfin, l'offre Mon Conseiller Autonomie s'appuie sur Mon Espace Autonomie, une plateforme interdépartementale unique qui associe les avantages du numérique et l'accompagnement en proximité dans une approche globale

ACTIONS

- **2022 - 2023** : dans le cadre du projet de « Maison commune des parcours sanitaires et médico-sociaux » en partenariat l'association plateforme territoriale d'appui des Yvelines (APTA), le SAMU – centre 15 porté par le Centre Hospitalier de Versailles, le Département des Yvelines, Agence AutonomY et la DD 78 – ARS :
 - Définition de la gouvernance du service : Comité stratégique, Comité de suivi et Equipe opérationnelle ;
 - Définition de l'offre de services, du public cible, des cas d'usage et des critères et des modalités d'orientation vers le Conseiller Autonomie par les prescripteurs et depuis le Conseiller Autonomie vers les effecteurs du territoire ;
 - Définition des missions du Conseiller Autonomie et ses outils d'évaluation, de coordination et de suivi de situation ;
 - Construction d'un plateau technique :
 - Organisation opérationnelle : Conseillers Autonomie, supervision médicale (généraliste & gériatrique), supervision médico-sociale, appui social, chefferie de projet ;
 - Modalités de contact : téléphone et mail ;
 - Systèmes d'information : définition des besoins SI en conformité avec les exigences d'interopérabilité et Ségur Santé, développement d'un outil de pilotage intégré à Mon Espace Autonomie.
- **Juin - septembre 2023** : phase test sur le territoire des Yvelines avec une évaluation réalisée par un cabinet de conseil
- **2024 - 2026** : Une expérimentation à plus grande échelle (500 bénéficiaires en file active) est en cours de déploiement ; une évaluation médico-économique et étude des modèles économiques sont prévues.

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

Public cible, au terme d'une montée en charge : 500 personnes âgées / 10 Conseillers Autonomie

Indicateurs :

- Nombre de bénéficiaires file active / Conseiller autonomie
- Nb et nature des sollicitations et admissions dans le service
- Nb des actions mises en place (typologie)
- Nb et nature des interventions des effecteurs mobilisés
- Délai moyen de traitement des situations
- Couverture territoriale du service

PILOTES

Département des Yvelines et ARS

PARTIES PRENANTES

DA MDA et ARS

CALENDRIER

Fin 2025

FICHE ACTION N°11

FAVORISER UNE OFFRE DE SERVICES DE QUALITÉ ET ACCESSIBLE A TOUS

Créer un lieu de concertation et de suivi de la mise en place des actions Autonomie

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

De nombreuses instances dans le domaine de l'autonomie sont en place (CDCA, Comex MDPH, Comité École Inclusive, Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, COTER de la communauté 360, etc.). Cette multiplicité d'instances rend plus difficile la communication et l'articulation entre les secteurs social, médico-social et sanitaire.

Il existe un besoin de réunir l'ensemble des représentants du champ de l'autonomie.

La dynamique partenariale engagée lors des ateliers de concertation du schéma est à poursuivre.

Début 2024, le Département des Yvelines et l'Agence Autonomy ont été retenus pour préfigurer le Service Public Départemental de l'Autonomie (SPDA), qui prévoit un lieu de concertation et de suivi de la mise en place des actions du territoire.

ACTIONS

Mettre en place la conférence territoriale de l'autonomie.

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- Dans le cadre de la préfiguration du Service public départemental de l'Autonomie (SPDA), proposer un lieu de partage d'information et créer une collégialité dans le champ de l'autonomie.
- Rendre compte des activités menées par la Direction autonomie, échanger sur l'avancement du schéma Autonomie et des orientations des institutions.
- Définition du périmètre et des modalités : début 2025.
- Première séance : juin 2025.

PILOTES

DA MDA et Agence AutonomY

CALENDRIER

2025

PARTIES PRENANTES

DA MDA, Agence AutonomY, institutions, communes, organismes gestionnaires, représentants des usagers, associations...

FICHE ACTION N°12

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU « PRENDRE SOIN »

Animer la plateforme des métiers du prendre soin

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

L'attractivité des métiers du soin, du social et médico-social est un défi national et au premier chef pour notre territoire et notre département. Il est nécessaire de recréer une dynamique pour promouvoir les métiers et d'engager les personnes qui le désirent dans des parcours sécurisés menant vers un emploi durable et de les fidéliser en permettant aux employeurs d'être acteurs dans cette démarche.

L'Agence Autonomy a la charge de proposer et coordonner des pôles d'orientation permanent dans les métiers du soin : animation des ateliers, gestion de groupes, conception des sessions de sensibilisation, identification des publics, élaboration des diagnostics partagés, mise en œuvre des suites de parcours, coordination des places de formation en lien avec les organismes de formation.

Pour fidéliser les salariés à terme, la fonction managériale est incontournable. Les dirigeants et les cadres intermédiaires sont encouragés à se former afin de répondre aux exigences de qualification et de compétences nécessaires liés au cahier des charges des ESSMS, valoriser l'expérience acquise durant leur parcours professionnel. L'offre de professionnalisation, proposée par l'agence Autonomy répond à deux enjeux : un première d'ordre économique pour stabiliser les équipes et éviter le phénomène de turnover dans les organisations ; le second apporte des réponses sur-mesure face à des besoins spécifiques des entreprises, et ainsi former en cours d'emploi.

ACTIONS

- Élaboration des diagnostics partagés. Organisation et animation des sessions d'orientation et de formation
- Coordination des places de formation en lien avec les organismes de formation.
- Formations qualifiantes territorialisées notamment sur les territoires non couverts.
- Accompagnement au montage de plans de formation individuels
- Accompagnement des parcours VAE
- Evaluation des demandes de formation continue dans les entreprises, qualifier les besoins et mutualiser les actions de formation proposées par le Gip
- Formation des intervenants qui opéreront la fonction de tuteur et tuteur AFEST pour sécuriser leur fonction et améliorer la qualité des parcours d'intégration des nouveaux salariés
- Organisation des groupes d'échanges et d'analyses de pratiques professionnelles à destination des encadrants.

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- **Faciliter l'accès des personnes vers le secteur des services à la personne via la qualification :**
Nombre de personnes sensibilisées aux métiers du soin et du SAP
Nombre de personnes accompagnées sur des projets de formation (formation DE, formation continue).
Nombre de personnes formées
Nombre de personnes recrutées dans les SAAD et EHPAD
Nombre de personnes en VAE
- **Professionnalisation des dirigeant et cadres intermédiaires :**
Nombre de sessions de formation organisées
Nombre de sessions dirigeants organisées
Nombre de SAAD engagés dans un parcours d'innovation managériale
Nombre de SAAD engagés dans une démarche de développement des compétences
Nombre de professionnels formés

PILOTES

Agence AutonomY

PARTIES PRENANTES

DIAS, ActivitY', France Travail 78 - 92, Missions Locales, Associations et SIAE, Organismes de formation, OPCO EP, OPCO Santé, OPCO Uniformation

FICHE ACTION N°13

RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DES MÉTIERS DU « PRENDRE SOIN »

Créer le campus des Métiers Santé Autonomie

ÉLÉMENTS DE CONTEXTE

Le campus d'excellence dédié aux métiers de la santé, du social et du médico-social vise à réunir les 3 filières autour d'un projet porteur à la fois de mutualisation à l'échelle du territoire et d'innovation reliant la recherche avec le terrain et l'approche usager.

Son objectif est multiple :

- Garantir un important vivier de candidats permettant de répondre aux besoins des entreprises en personnels qualifiés et agrandir le vivier disponible en adéquation avec les besoins en termes d'emplois-compétences du territoire et des filières
- Accompagner le développement de nouvelles compétences pour s'adapter aux besoins émergents des métiers (aide-soignant, infirmier, notamment) ou créer de nouvelles formations.
- Proposer une formalisation d'un cursus universitaire commun et cohérent permettant de répondre à un besoin de rapprochement des métiers
- Impulser des pratiques d'innovation pédagogiques centrées sur l'usager pour accompagner sa prise en charge.
- Simuler par la formation grâce à la plateforme de simulation inédite qui sera inscrite au centre du projet Campus des Métiers

ACTIONS

- Proposer une offre de formation pluridisciplinaire pour les différents profils : salariés en reconversion, demandeurs d'emploi, jeunes, professionnels, entreprises ...
- Favoriser les formations par la simulation et la mise en situation professionnelle
- Développer des passerelles interprofessionnelles et favoriser les solutions d'accompagnement à l'évolution professionnelle
- Innovations pédagogiques dans les outils et les approches (AFEST VAE, E-learning, transitions professionnelles ...)
- Démarche entreprises apprenantes
- Vie étudiante
- Recherche valorisation
- Synergies avec les autres projets du site sur le plateau de Bécheville ...

OBJECTIFS FIXÉS ET INDICATEUR DE SUIVI

- Nombre de partenaires associés et intégrés au projet campus
- Nombre de sessions de formation proposées et déployées
- Nombre de d'étudiants et de stagiaires formés
- Nombre d'entreprises engagés dans une démarche de développement des compétences
- Nombre de professionnels formés

PILOTE

Agence AutonomY

PARTIES PRENANTES

- Département Yvelines et Hauts-de-Seine
- UVSQY, APHP
- ISPC, CHIMM, La Sauvegarde des Yvelines, SPL Oxygène Factory
- Organismes de formation.
- OPCO Santé, OPCO EP, OPCO Uniformation
- SAAD et EHPAD

Le précédent Schéma Départemental établi pour l'ensemble de l'action sociale des Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine s'articulait pour le champ de l'autonomie autour de 3 axes principaux :

- 1. Simplifier l'accès aux droits,
- 2. Développer l'offre de prévention de la perte d'autonomie,
- 3. Adapter l'offre dans une logique de parcours entre le domicile et les établissements.

Grâce à une coopération régulière avec les acteurs, dont le Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), les travaux ont permis des avancées significatives. Ainsi :

En 2021, les Départements des Yvelines, des Hauts-de-Seine et l'association Invie ont créé l'Agence AutonomY afin de faire face aux enjeux démographiques et déployer un panel de services permettant aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de pouvoir rester vivre chez elle dans la durée, en bonne santé et en toute sécurité.

Lors de la crise sanitaire de 2020, le Département a adapté rapidement ses services pour maintenir l'activité, notamment par la mise en place d'une cellule conjointe avec l'ARS de soutien aux établissements et l'organisation de la vaccination au sein de ces derniers. Le COVID a mis en évidence l'enjeu d'une coordination encore plus efficiente des acteurs.

De nouveaux outils ont été déployés afin de simplifier et fluidifier les démarches des personnes en perte d'autonomie, tels que le centre de contact Allô Autonomie et le télé service MDPH en ligne. La forte réduction des délais de traitement des prestations départementales a contribué à améliorer le quotidien des publics.

De nombreux diagnostics ont été réalisés pour adapter nos actions et identifier finement les besoins des personnes, dont un diagnostic de

territoire établi en 2021 pour mieux connaître les attentes des personnes de plus de 60 ans. Convaincu que l'adaptation des territoires au vieillissement de la population s'appuie sur l'expertise d'usage des aînés et la transversalité des réponses, le Département s'est engagé dans la démarche Villes Amies des Aînés, programme de l'OMS. Il est le premier Département à avoir obtenu le niveau argent du label « Ami des aînés ».

Afin d'apporter des réponses plus individualisées aux personnes en situation de handicap, notamment celles rencontrant une situation complexe ou n'ayant pas encore de places en établissement, la Direction de l'Autonomie a poursuivi le développement et la coordination de la Réponse accompagnée pour tous et de la communauté 360.

Un recensement des besoins en recrutement effectué en 2021 a objectivé la situation de l'emploi dans notre secteur : 13 % de postes vacants, soit 1 311 sur 10 293 postes. L'ensemble des professions est touché, avec un besoin critique de recrutement d'auxiliaires de vie et d'aide-soignants. L'Agence AutonomY a été missionnée pour lever les freins et rendre davantage attractif ce secteur du « prendre soin ».

L'accroissement de l'offre et de la structuration des ESMS s'est poursuivie :

- Ce sont **700 nouvelles places** qui ont été créées entre 2018 et 2022, + 5 % de l'offre, dont 530 dans le champ de la gérontologie et 170 places dans le secteur du handicap dont le **Foyer d'accueil médical Patrick Devedjian** aux Mureaux (116 places).
- Une **programmation** votée en 2022 de 10 M€ en année pleine, pour la création de 292 places d'hébergement et services pour personnes adultes en situation de handicap et 246 places d'habitat inclusif, d'ici les 5 années à venir.

- Une structuration de l'offre des Services d'aides et d'accompagnement à domicile avec des objectifs d'amélioration de la qualité d'intervention auprès des usagers, via la signature de convention d'objectifs et de moyens, le développement d'un boîtier de télétransmission de leur activité et d'indication sur l'évaluation de la qualité : **le boîtier Domycile**.

Des efforts financiers importants sont déployés par le Département pour mettre en œuvre sa politique autonomie, avec une évolution de **12 %** de son budget de fonctionnement sur la période 2018- 2022, pour atteindre **299 M€** en 2022, soit **+ 32 M€**.



Nous remercions vivement l'ensemble des participants aux ateliers du Schéma Autonomie 2024 - 2028 qui se sont déroulés à l'automne 2023, sur les différents sites du département.

REPRÉSENTANTS DES USAGERS

- Dominique BAUBEAU • membre du CDCA, association Personimages
Pascale BERLANDIER • membre du CDCA, Mutualité Française Île de France
Françoise CAMUS • membre du CDCA, Confédération nationale des retraités
Jean-Marc CHAUVEAU • bénévole, vice-président CDAPH et membre de la COMEX MDPH, mandaté par Apf France handicap
Daniel CHAZARAIN • Vice-Président du CDCA
Philippe DELAPLANCHE • membre du CDCA, Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
Stéphane DUBOS • Bénévole, Commission Départementale des Soins Psychiatriques sans consentement
Lucien LEGAY • membre du CDCA, Fédération nationale des associations et amis des personnes âgées et de leurs familles

REPRÉSENTANTS DES CCAS ET DES ACTEURS DU SECTEUR SOCIAL

- Émilie AUDUBERT • Directrice (CCAS le Chesnay-Rocquencourt)
Audrey BILVIN • Chargée de mission autonomie – santé (CCAS d'Elancourt)
Anatole BONNEAU • Responsable du service de maintien à domicile (CCAS le Chesnay-Rocquencourt)
Mathilde BOUCHER • Chef de service suivi de proximité (CCAS de Versailles)
Sandra CHANE-WAYE • Référente personne âgée/personne handicapée (CCAS de Guyancourt)
Sylvie CHAPELLE • Cheffe de projet Actions associatives Territoire Nord - Ouest Ile-de-France 78, 92, 95 (APF France handicap)
Faustine COULMIER • Ergothérapeute (Adaptia)
Géraldine DAMBLY LAMBERT • Membre du comité action sociale Ile de France (AGIRC ARRCO)
Léon JANUS • Vice-Président au CDOS 78, Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines
Léa PERRIN-QUERMEL • Responsable relations et partenariats institutionnels (CNAV Ile-de-France)
Marta TILOCA • Assistante sociale (CRAIF)
Myriam WARIN • Responsable (CCAS Guyancourt)

REPRÉSENTANTS DES ACTEURS DU SECTEUR MÉDICO-SOCIAL ET SANITAIRE

- Marie-Caroline BELLON • Directrice FAM Troas (FAM John Bost)
Nawel BENBA-HAJEM • Chef de projet animation territoriale et communication (DACTYS)
Alexandra BERTRAND • Responsable des Relations Familles (EHPAD Parc de l'Abbaye, KORIAN)
Sylvie BIGAY • Responsable Développement Qualité (SAAD ADMR)
Laetitia BILQUEZ-FAUQUET • Déléguée Générale (ALDS, MAYA)
Chantal CAILLABET • Directrice générale (Délos Apei 78)
Aurélien CHABAN • Directrice déléguée aux parcours de la personne âgée (CH de Versailles et son Groupement)
Sophie CIPOLLINA • Coordinatrice équipe palliative (DACYN)
Faustine COULMIER • Ergothérapeute (Adaptia)
David DA SILVA • Directeur (SENIOR ET COMPAGNIE)
Véronique DELANGHE • Directrice générale (APAJH Yvelines)
Perrine DOUILLET • Directrice (Instance de Coordination Sud Yvelines)
Manon DRIQUE • Cadre référent PA-PH (ARS DD78)

Yousra FANTAR • Directrice d'EHPAD (EHPAD Parc des dames, KORIAN)
Clémence FIXOT • Responsable qualité (APAJH Yvelines)
Ariane FLORIOT • Médecin (Filière gériatrique CHI de Poissy et St Germain en Laye)
Dominique FORGET • Médecin coordonnateur (FAM John Bost)
Atef GHALI • Directeur général (ARISSE)
Corinne GRENIER • Coordinatrice Service Autonomie (Fédération ALDS)
Virginie GUILLEMARD • Responsable Savs Samsah (APF France handicap)
Violette GUILLET • Directrice générale (Avenir-Apei)
Katy JEANDIDIER • Directrice d'exploitation (SAAD vivre ADOM/JK services)
Alizée JULIEN • Responsable d'antenne (DACYN)
Luc LAFOND • Directeur (Foyer de vie Eole CCAS Versailles)
Jean-François LARRIEU • Directeur général (Fondation Mallet)
Claire LESIEUR • Directeur (EHPAD Parc de l'Abbaye, KORIAN)
Laurence LEVASSEUR • Directrice adjointe Croix rouge)
Marylène LUCAS • Infirmière coordinatrice (ALDS)
Claude MANDIL • Président (Association Delos Apei 78)
Charlène MOLINIE • Directrice adjointe (DACYN)
Béate MUNSTER • Directrice déléguée, coordination de l'offre (Œuvre Falret)
Isabelle NICOLAS • Directrice (EHPAD Pierre Bienvenu Noailles, Chemins d'Espérance)
Gilles NION • Directeur Général (Hestia78)
Karine PIERRE • Directrice (EHPAD Le Clos des Prié, Arpavie)
Charlène SAMOUELIAN • Responsable d'unité (Croix rouge)
Barthélemy SCHAAR • Chef de projet (PTSM SUD)
Caroline SIMONNEAUX • Directrice Générale (GHT Nord)
Lydie TERRIER • Assistante sociale (Centre Hospitalier de Plaisir)
Marta TILOCA • Assistante sociale (CRAIF)
Carole VAN LAETHEM • Directrice adjointe (EHPAS Lépine, SCIC Solidarités Versailles Grand âge)
Yves-Marie VASSE • Ergothérapeute - Directeur de secteur (Ile de France, Senioralis Merci Julie)
Sophie VILLEDIEU • Directrice Générale (Fondation Léopold Bellan)
Antonietta ZOMPI RAUDE • Assistante sociale (Centre Hospitalier de Plaisir)

REPRÉSENTANTS DES INSTITUTIONS

Azmy AHRIZ • Responsable du pôle métiers (Agence AutonomY)
Aurélié ALPHONSE • Coordinatrice Parcours inclusif (CD78 DAMDA)
Emmanuelle AUBRUN • Maire adjointe (Ville de Sartrouville)
Adrien BARDIN • Responsable du service Prévention et Lien social (Agence AutonomY)
Élodie BELLEMIN • Adjointe à la directrice DRU (CD78 DRU)
Nathalie BENEYTO • Directrice secrétariat général (CD78 DGDS)
Sophie BLAMPIN • Psychologue (Pôle Autonomie Territorial Seine Aval)
Laurence BORIE • Conseillère pédagogique ASH (Education nationale)
Laurence BROUSSE • Chargée de mission accueil familial (CD78 DAMDA)
Émilie CALVO • Conseiller Parcours Référente PAG (CD78 DAMDA)
Annie DA SILVA • Gestionnaire (Pôle Autonomie Territorial Seine Aval)
José DA SILVA • Responsable de PAT (Pôle Autonomie Territorial Seine Aval)
Fabienne DEBERNARD • Chargée mission (CD78 DAMDA)
Bruno EDELINE • Travailleur social (Pôle Autonomie Territorial Seine Aval)
Diene FAYE • Chargée de mission (CD78 DAMDA)
Sylvie GAGNET • Responsable de pôle adjointe (CD78 DAMDA)
Karine GOSNET • Responsable de pôle adjointe (CD78 DAMDA)

Florence GUILLOIS • Responsable de pôle en intérim, (CD78 DAMDA)
Valérie GUYENOT • Responsable de pôle (CD78 DAMDA)
Margaux HONNET • Manager stratégique (Direction de l'accompagnement des assurés CPAM des Yvelines)
Marie-Christine HUTIN • Inspecteur de tarification des ESMS (CD78 DAMDA)
Simon KIEFFER • Directeur (ARS DD78)
Béatrice KRISSANE • Responsable du dispositif Améthyste (CD78 Direction Mobilités)
Sylvie LAFLUTTE • Chargée de mission (CD78 DAMDA)
Élodie LE DREAU • Coordinatrice adjointe (Pôle Autonomie Territorial Seine Aval)
Myriam LEBAS • Chargée de mission (CD78 DAMDA)
Patricia LIMERUTTI • Coordinatrice adjointe (Pôle Autonomie Territorial Seine Aval)
Alexandra LUNEL • Conseillère pédagogique ASH (Éducation nationale)
Mohammed MALKI • Responsable de la stratégie (Agence AutonomY)
Anne-Laure MARZELIERE • Coordinatrice médico-sociale (CD78 DAMDA)
Christophe MAZEL • Inspecteur Tarification des ESMS (CD78 DAMDA)
Floriane MELOT-CLEES • Travailleur social (Pôle Autonomie Territorial Seine Aval)
Marion MOURET • Référente insertion professionnelle MDPH (CD78 DAMDA)
Claire PANSART • Coordinatrice médico-sociale (CD78 DAMDA)
Fabrice PEJOUX • Télé Conseiller autonomie (CD78 DRU)
Anaïs PIEL-BAUZON • Coordinatrice adjointe (Pôle Autonomie Territorial Terres d'Yvelines)
Léa POLLET • Responsable de pôle adjointe (CD78 DAMDA)
Clotilde REBOUL • Coordinatrice médico-sociale (CD78 DAMDA)
Amandine RENAUD BREL • Coordinatrice secteur PH (CD78 DAMDA)
Bénédicte REYDET-PIRIOU, Coordinatrice secteur PA (CD78 DAMDA)
Aurélié ROTY, Directrice de projet (CD78 DGAEFS)
Pierre SABATIER, Chef de projet Quartiers Prioritaires (CD78 DVH)
Zerfa SOUANEF, Conseiller Parcours Référente PAG (CD78 DAMDA)
Emmanuel SOURIAU, Directeur (CD78 DAMDA)
Gaelle TABARKI, Coordinatrice médico-sociale (CD78 DAMDA)
Charlotte VALADIER, Responsable de service (DDETS des Yvelines)
Christine VUILLAUME, Responsable du département autonomie (ARS DD78)

ANNEXE 4 • GLOSSAIRE

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés
AFEST : Action de Formation en Situation de Travail
AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
ANAH : Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APAD : à domicile et APAE : en établissement)
APTA : Association Plateforme Territoriale d'Appui
ARS : Agence Régionale de Santé
ASI : Allocation Supplémentaire d'Invalidité
ASH : Aide Sociale à l'Hébergement
ASPA : Allocation de solidarité aux personnes âgées
ASE : Aide Sociale à l'Enfance
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CAJ : Centre d'accueil de jour
CAMSP : Centre d'action Médico-Sociale Précoce
CASF : Code de l'Action Sociale et des Familles
CCAS : Centre Communal d'Action Sociale
CDAPH : Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées
CDCA : Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie
CNAV : Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse
CNH : Conférence Nationale du Handicap
CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie
CORESP : Commissions de Répartition des Situations Prioritaires
CPAM : Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
DA MDA : Direction Autonomie - Maison Départementale de l'Autonomie (Département 78)
DD 78 de l'ARS : Délégation Départementale de l'ARS
DDETS : Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (service déconcentré de État)
DIH : Dispositif Intégré Handicap
DOP : Dispositif d'Orientation Permanent
EANM : Établissement d'Accueil Non Médicalisé
EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes
ESSMS /par raccourci ESMS : Établissements et Services Sociaux et Médico- Sociaux
ETP : Équivalent Temps Plein
FALC : Facile à Lire et à Comprendre
FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé
FV : Foyer de Vie
GIP : Groupement d'Intérêt Public
GIR : Groupe Iso Ressources

GOS : Groupe Opérationnel de Synthèse
IME : Institut Médico-Éducatif
ITEP : Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique
MAS : Maison d'Accueil Spécialisée
MDPH : Maison Départementale des Personnes Handicapées
MSA : Mutualité Sociale Agricole
OMS : Organisation Mondiale de la Santé
OPCO : Opérateurs de Compétence, chargés d'accompagner la formation professionnelle
PA : Personnes âgées
PAG : Plan d'Accompagnement Global
PAM : Pour Aider à la Mobilité (transport à la demande)
PAT : Pôle Autonomie Territorial
PCH : Prestation de Compensation du Handicap
PFR : Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants
PH : Personnes en situation de handicap
PIG : Programme d'Intérêt Général
Plan Inclus'IF : pour l'Inclusion des Personnes Handicapées en Ile-de-France
Pôle POMS : un des pôles de la DA MDA Pôle Offre Médico-Sociale
RAPT : Réponse Accompagnée Pour Tous
RSA : Revenu de Solidarité Active
SAAD : Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile
SAD : Service Autonomie à Domicile
SAMSAH : Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés
SAP : Service à la Personne
SAS : Section d'adaptation spécialisée
SAVS : Service d'Accompagnement à la Vie Sociale
SESSAD : Service d'Éducation Spéciale et de Soins à Domicile
SIAE : Structure d'Insertion par l'Activité Économique
SPDA : Service Public Départemental de l'Autonomie
SSIAD : Service de Soins Infirmier à Domicile
TAD : Territoire d'Action Départementale
TSA : Troubles du Spectre de l'Autisme
UPHV : Unité pour Personnes Handicapées Vieillissantes
USLD : Unités de soins longue durée
VAE : Validation des Acquis de l'Expérience
YES : Yvelines Étudiants Seniors



Département des Yvelines

Direction de l'Autonomie - Maison Départementale de l'Autonomie
(DA MDA)

2 place André Mignot

78012 Versailles Cedex

contact.yvelines.fr - yvelines.fr - 78-92.fr

Monespaceautonomie.fr



Yvelines
Le Département